

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_040

TCSP DE SAINT-BENOÎT (CENTRE-VILLE) : ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CIA (COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT NEUF AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16/04/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **47**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
41	6	1	47

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Patrice ELLAMA, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Matthieu K/BIDY, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Doly RAMSAMY, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN

ETAIENT ABSENTS :

Madame Odile DAMOUR

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Dominique PANAMBALOM donne procuration à Monsieur Dominique PRIX, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Mario EDMOND donne procuration à Madame Nina ROGER, Madame Sidoleine PAPAYA donne procuration à Monsieur Mario MOREAU, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_040

TCSP DE SAINT-BENOÎT (CENTRE-VILLE) : ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CIA (COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE)

Pour rappel, la CIREST est maître d'ouvrage des travaux d'aménagement d'un Transport Collectif en Site Propre (TCSP) sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération, et notamment dans le cadre des travaux réalisés rue Auguste de Villèle et avenue Jean Jaurès à Saint-Benoît.

Par délibération en date du 02 octobre 2024, le Conseil communautaire a approuvé la création d'une Commission d'Indemnisation Amiable des Commerces (CIA) dans le cadre des travaux de réaménagement du TCSP sur ces deux axes, ainsi que la composition de ses membres et son règlement intérieur.

La période de fin d'année 2024 et l'année 2025 ont été marquées par la mise en place de la CIA, composée de sept membres et présidée par un magistrat honoraire désigné par le Tribunal administratif, ainsi que par la tenue de deux séances de travail, organisées aux mois de septembre 2025 et décembre 2025.

Au cours de ces deux séances, la CIA a souhaité apporter des précisions au règlement intérieur d'indemnisation des commerces, afin d'encadrer le traitement des dossiers qui lui seront soumis pour avis. Les ajustements proposés portent notamment sur les points suivants :

L'identification de l'ensemble des rues impactées par les travaux du TCSP ;

La liste des activités commerciales éligibles à une indemnisation amiable ;

La fixation d'une durée minimale d'installation des entreprises, établie à au moins deux années pleines d'activité à la date de démarrage des travaux ;

La liste des pièces justificatives exigées par la CIA, en distinguant celles requises pour les sociétés de celles demandées aux entreprises individuelles ou micro-entreprises, lesquelles relèvent d'un régime social, comptable et fiscal allégé ;

L'avis de la CIA sur la base du calcul des montants d'indemnisation, tel qu'arrêté lors de ses séances, en tenant compte des régimes comptables applicables aux sociétés et aux micro-sociétés soumises au régime normal et aux autoentrepreneurs soumis à un régime comptable simplifié.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le Code Civil et notamment ses articles 2044 et suivants,
- **VU** la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour prévenir et régler amiablement les conflits,
- **VU** la délibération n°2024-C133 du 02 octobre 2024 du Conseil Communautaire portant sur la création d'une commission d'indemnisation amiable du fait des travaux

d'aménagement d'un TCSP sur la rue Auguste de Villèle et sur l'avenue Jean Jaurès à Saint-Benoît,

Considérant,

- Que la CIREST est maître d'ouvrage des travaux d'aménagement d'un Transport Collectif en Site Propre (TCSP) sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération et notamment dans le cadre des travaux sur la rue Auguste de Villèle et de l'avenue Jean Jaurès à Saint-Benoît,
- La demande de la CIA d'apporter des ajustements au règlement intérieur d'indemnisation des commerces,

La Commission d'Aménagement, Habitat et Mobilité demande, parallèlement aux dépôts et à l'instruction des dossiers via la plateforme informatique mise en place sur le site de la CIREST, de maintenir une proximité avec les commerces impactés en les informant par correspondance.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 47 « Pour »,

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur de la Commission d'Indemnisation Amiable actualisé *annexé* à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER